

Titre Professionnel Carreleur

Unité de Formation par Apprentissage Lycée des métiers Boucher de Perthes ABBEVILLE



Le métier

Préalablement à la pose de carreaux céramiques, le carreleur réalise la construction de supports neufs et la préparation de supports existants.

Il pose du carrelage :

- collé au mur
- collé au sol
- scellé au sol sur mortier de pose

L'accès à la formation

Etre âgé de 18 à 30 ans.
Etre titulaire d'un CAP ou BEP dans le secteur du bâtiment.

La formation

La formation s'effectue sur 10 mois sous statut d'apprenti.
Délivrance d'un titre professionnel de niveau V.

La pédagogie utilisée s'appuie sur des mises en situation au plus proche de la réalité du terrain.
L'équipe pédagogique est composée essentiellement de formateurs professionnels du métier.

Les équipements

Un atelier professionnel.
Une salle de dessin technique.
Des salles thématiques.
Les apprentis bénéficient de tous les services de l'établissement : Internet, centre de documentation et d'information, restauration, hébergement, salle de sports...

L'alternance

13 semaines en centre de formation,
le reste du temps en entreprise.

Débouchés à l'issue de la formation

Débouchés professionnels

Le carreleur peut évoluer vers des fonctions d'ouvrier hautement qualifié et, selon ses compétences, vers la maîtrise de chantier. Il a aussi les qualités professionnelles requises pour s'installer à son compte comme artisan.

Poursuites d'études

Le brevet professionnel peut être préparé après le titre professionnel carreleur.

Lycée des métiers
Boucher de Perthes
ABBEVILLE



Contact : Franck ALLART, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
Tél. : 03.22.25.41.68
E-mail : franck.allart@ac-amiens.fr
Adresse : 1 rue Paul Delique - 80142 - Abbeville cedex
Site : <http://etablisements.ac-amiens.fr/0800001s/>

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS



AISNE - OISE - SOMME